



## Facture EDF et point de livraison repris par la commune

-----  
Par Luluzeb

Bonjour, Nous sommes une association de regroupement d'assistantes maternelles (MAM). Nous louons une maison à la commune pour exercer.

Nous avons souscrit à un contrat EDF pro depuis l'ouverture en août 2023.

Chaque mois, nous avons payés l'abonnement EDF mais pas de consommation. Suite à la réception en septembre d'une facture de résiliation, sans demander de résiliation nous avons appelé EDF. Notre contrat à été résilié par quelqu'un en Décembre 2023. Après de nombreux appels a EDF il s'agirait de la commune qui aurait pris notre point de livraison.

Nous nous sommes renseignés, ils disaient que non ce n'était pas eux.

Aujourd'hui nous avons un appel, comme quoi ils nous envoyait la facture d'EDF et il fallait que nous les remboursions (facture a leur nom).

La consommation correspond à ce que nous avons dépensé, mais nous payons un autre abonnement et surtout nous payons une facture d'un contrat qui est souscrit a leur nom et dont nous n'avons pas signé, avec des tarifs pro de la commune.

Ont-il le droit de nous faire payer une facture dont le contrat n'a pas été signé par notre asso et que c'est sûrement dû à une erreur de la commune ?

EDF et la commune se renvoient la balle quand à leur possible erreur.

Merci